



## TROTTINETTE

De l'usage de la trottinette (électrique)

Autrefois associées aux jeux d'enfants, les trottinettes ont changé de statut avec l'essor de leur version électrique. Elles constituent aujourd'hui un véritable moyen de locomotion et répondent aux besoins de nombreux utilisateurs.

Leurs avantages sont nombreux : peu encombrantes, elles se stockent facilement à domicile, se garent aisément à destination et peuvent facilement être emportées dans les transports publics. Elles permettent ainsi de se déplacer efficacement tout en occupant peu d'espace sur le domaine public, laissant libres des places de stationnement pour ceux qui en ont besoin.

Comme pour tout moyen de transport, leur utilisation s'inscrit toutefois dans un cadre légal qui vise à assurer la sécurité de l'utilisateur et des autres usagers. Il est donc utile de rappeler les principales règles en vigueur pour les trottinettes électriques.

L'âge minimal pour circuler sur la voie publique est de 14 ans. Entre 14 et 16 ans, un permis de cyclomoteur (catégorie M) est nécessaire. Dès 16 ans, aucun permis n'est requis. La vitesse maximale autorisée est de 20 km/h. La circulation se fait selon les règles applicables aux cyclistes, sur la route ou sur les voies cyclables, mais pas sur les trottoirs. Le casque n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé. Une trottinette électrique ne peut transporter qu'une seule personne.

Attention également : certains modèles disponibles dans le commerce ne répondent pas aux exigences légales et ne peuvent donc pas être utilisés sur la voie publique.

Si le non-respect de ces règles est formellement passible d'amende, le risque est surtout en cas d'accident : en cas de dégâts et de blessures, les responsabilités sont examinées de très près par les assurances pour déterminer quels frais seront réellement pris en charge. La non-conformité de l'engin pourrait alors se payer au prix fort...

Au final, la trottinette offre une solution de mobilité pratique et peu encombrante. Il appartient à chacun d'en faire un usage responsable. Plus largement, la diversité croissante des moyens de déplacement doit inciter tous les usagers de la route à faire preuve d'attention, de respect et d'anticipation afin que chacun puisse se déplacer en sécurité. •

## UNE SAISON RECORD AUX COMBES

Avec 33'815 passages enregistrés, la piscine des Combes a connu une saison 2026 exceptionnelle. La fréquentation progresse de plus de 40% par rapport à 2025 et atteint son meilleur niveau de ces quatre dernières années.

La météo favorable y a bien sûr contribué. Mais les chiffres montrent aussi une fréquentation soutenue tout au long de l'été, avec de nombreuses journées à plus de 300 entrées. Depuis 2023, la piscine a ainsi accueilli plus de 105'000 passages. Un résultat qui témoigne de la place importante qu'elle occupe dans l'offre de loisirs du Val-de-Travers.

La Commune remercie l'équipe de la piscine pour son engagement, notamment lors des journées de forte affluence, ainsi que toutes celles et ceux qui ont profité des bassins et des espaces extérieurs.

À l'heure où se prépare la rénovation des Combes, cette saison record rappelle combien ce lieu compte pour la population et pour la vie de notre région. •

### BIENS CULTURELS

## PEINTURE MAISON VAUCHER À COUVET

Peinture à l'huile représentant une ferme neuchâteloise située aux Prises, sur les hauteurs de Couvet. Entourée de pâturages et de la campagne jurassienne, la ferme témoigne du mode de vie agricole qui a longtemps façonné le Val-de-Travers. •



Maurice Loup, 1911

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### VOTATIONS DU DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026

En sus de la brochure d'information fédérale, les électrices et électeurs ont la possibilité de se documenter sur le site internet suivant qui présente les objets mis en votation de façon plus dynamique : [www.easyvote.ch](http://www.easyvote.ch)

Alors, toutes et tous aux urnes : vous pouvez voter par correspondance ou au bureau électoral le dimanche 27 septembre de 10 h à 12 h (Hôtel de Ville, Temple 8, Fleurier).

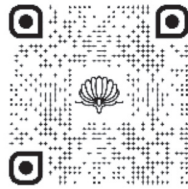
Ensemble, faisons remonter le taux de participation et contribuons à la vie démocratique de notre pays !

#### SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

La prochaine séance extraordinaire du Conseil général se déroulera le **lundi 28 septembre prochain à 20 h à la salle du Conseil général à Couvet**, selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2026
3. Lettres et pétitions
4. Nominations de deux membres et/ou de deux suppléant·es à la Commission de gestion et des finances, suite à la démission de Mme Fabienne Robert-Nicoud (PS) et de M. Loïc Frey (UDC)
5. Révision partielle du règlement des finances
6. Crédit de 390'000 francs pour le raccordement de cinq bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance de Môtiers
7. Crédit de 198'000 francs pour la révision globale des plans d'alignement communaux
8. Communications du Conseil communal
9. Interpellations et questions

L'invitation et les rapports sont disponibles sur notre site [www.val-de-travers.ch/seances](http://www.val-de-travers.ch/seances), ou via le code QR. Les séances sont publiques : venez nombreuses et nombreux participer à la vie politique de votre commune.



### MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet. **Plus d'informations :** [www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique](http://www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique)

| Adresses                                  | Dates limites oppositions | Bien-fonds | Descriptions                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------|------------|------------------------------------------------------------------------|
| Les Grands-Prés 1, 2127 Les Bayards       | 12.10.2026                | 1038       | Pose de 2 pompes à chaleur                                             |
| Grands-Clos 21, Buttes                    | 12.10.2026                | DP126      | Station transformatrice et lignes souterraines                         |
| Haut-de-la-Tour 19, 2127 Les Bayards      | 19.10.2026                | 3133       | Cabanon pour abeilles (apithérapie)                                    |
| Rue de la Place-d'Armes 19, 2114 Fleurier | 19.10.2026                | 728        | Transformation du logement, ajout d'une lucarne et création de balcons |
| Chemin de la Tuilerie 1, 2108 Couvet      | 19.10.2026                | 4202       | Construction d'une ferme (migration exploitation agricole)             |
| Ruelle du Théâtre 6, 2108 Couvet          | 19.10.2026                | 3187       | Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur             |

## BATTERIES AU LITHIUM

### Tri des batteries au lithium

La présence croissante de batteries au lithium dans nos déchets représente un risque important d'incendie, notamment lorsqu'elles sont endommagées, écrasées ou jetées dans une mauvaise filière.

Afin de limiter ces risques, des adaptations de la déchetterie ont été nécessaires pour assurer leur collecte et leur stockage en toute sécurité.

La collaboration de la population est toutefois essentielle : les batteries et appareils contenant une batterie ne doivent jamais être jetés avec les déchets ménagers ou dans une benne non prévue à cet effet. Ils doivent impérativement être déposés dans les points de collecte dédiés.

Un tri correct dès le départ constitue la meilleure prévention contre les incendies. •



### ANNONCES

#### À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMONews et [www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi](http://www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi)